
Proposition_ appel à communication n° 9 AFEP 2019_ Coopération économique décentralisée et territoires Nord-Sud_Ornella AMON

Ornella Amon*¹

¹Centre Lillois d'Études et de Recherches Sociologiques et Économiques - UMR 8019 – Université de Lille, Centre National de la Recherche Scientifique : UMR8019, Université Lille I - Sciences et technologies – France

Résumé

Avec la mondialisation, le territoire, à l'échelle de la décentralisation : région, département, ville, a accentué et intensifié ses accès à l'international. Et par le revers de la médaille, l'international à son tour, a accès à tous les territoires. Les injonctions, les problématiques, les enjeux de la sphère internationale s'insèrent et influent sur la gestion des territoires de sorte à créer pour ces derniers des débouchés, ou à y déclencher une nécessaire recherche commune de solutions aux problématiques partagées.

L'espace d'interaction " Local-global, global-local " est désormais un terrain, un champ de développement avec lequel composer. L'Action Extérieure des collectivités territoriales (AECT), dispositif public par lequel des collectivités territoriales étrangères mènent des projets et des actions de coopération pour le développement de leur territoire en est une parfaite illustration.

Cependant, au sein de l'AECT, les acteurs locaux, notamment dans le domaine de la coopération Nord-Sud semblent se tourner vers un usage de plus en plus économique de la coopération, en privilégiant des dispositifs comme la diplomatie économique, des partenariats gagnants-gagnants à l'instar des projets sur l'électrification de l'Afrique qui allient des gains économiques pour les entreprises et acteurs du Nord à l'accès à un bien de développement social au Sud. Dans cette émergence d'une coopération à la recherche d'intérêts économiques percevables, nommée de Coopération Economique décentralisée (CED), apparaît également le dispositif de l'éducation à la citoyenneté, à solidarité internationale et au développement durable.

Ces dispositifs de CED entre des territoires différents, n'ayant pas les mêmes niveaux et opportunités de développement posent néanmoins la question de leurs apports et de leurs adéquations quant aux réelles attentes et besoins de ces territoires, pour lesquels le développement durable est prôné tant bien à l'international que sur le plan territorial.

La réflexion que nous entreprenons vise à travers une analyse empirique et théorique à interroger la tendance actuelle, celle reposant sur l'hypothèse selon laquelle le recours à la sphère marchande et aux projets à retombées économiques aboutirait au développement des territoires en coopération.

*Intervenant

Dans un premier temps, et à des fins conceptuelles, nous verrons comment le choix de procédés économiques au sein de l'AECT fait naître un tiraillement entre deux de ses principes fondateurs que sont la solidarité et la réciprocité. Pour ce faire, nous nous servirons des discours et de la volonté politique affichée des acteurs locaux, puis de ce que relatent les travaux de théoriciens comme Sahlins, Polanyi, Sachs sur la réciprocité, la solidarité et l'écodéveloppement.

Dans une seconde partie, nous nous servirons de nos enquêtes de terrains composées d'entretien semi-directifs et de la documentation sur l'aménagement et la politique de développement des territoires en coopération pour découvrir dans quelles mesures et cadres, la recherche des gains économiques serait à privilégier parce que peut-être plus efficace ou équitable que des orientations à dominance sociale et solidaire. Les coopérations étudiées seront celles entre le territoire des Hauts de France et celui de Saint-Louis au Sénégal.

Mots-Clés: Action extérieure des collectivités territoriales (AECT), Coopération, Développement territorial, Solidarité et réciprocité, retombées économiques.